Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20261102-57_2026-DE

Registre des délibérations du Conseil municipal et des décisions du Maire

Folio n°57

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2026

COMMUNE DE LA BAUSSAINE
Département d'Ille-et-Vilaine

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de publication du procès-verbal :
09/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le vingt du mois d'octobre deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Laurence PINAULT, Diane NAUT, Céline GAUTIER, Marie POURRET, Aurélie ZINGRAFF, Kevin JULIEN, Stéphane PRUNAULT, Maxime DERBIER, Guirec FLOC'H.

Absents excusés : Yann CADIO (Pouvoir à Jérémy LOISEL), Laura DROMEL (Pouvoir à Céline GAUTIER)

Absent(e) non excusé(e) : /

Secrétaire de séance : Marie POURRET.

02.11.2026 – 02 **ASSAINISSEMENT COLLECTIF : FIXATION DES PARTS FIXE ET VARIABLE DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2027**

Il appartient au conseil municipal de fixer chaque année pour la redevance assainissement, le montant de :

- La part communale fixe - Abonnement
- La part communale variable - Consommation

Depuis 2016, ces 2 montants n'ont pas évolué, soit 66,98 € H.T /an pour la part fixe et 0,98 € H.T/m³ pour la part variable.

Sachant qu'actuellement, un schéma directeur et un diagnostic du réseau sont en cours d'établissement, que des travaux à court terme seront à prévoir et que le curage des lagunes est à réaliser à court terme, il est proposé de faire évoluer ces 2 parts selon 2 hypothèses :

	Part communale fixe	**Part communale variable**
Hypothèse 1 : Augmentation de 5%	70,32 € H.T / an	1,0290 € H.T / m³
Hypothèse 2 : Inflation moyenne 2016/2026 = 2,2%	68,44 € H.T / an	1,0015 € H.T / m³

Incidences :

Ex : consommation moyenne de 120 m³	**Part communale fixe**	**Part communale variable**	**Total H.T**
Sans variation	66,98 €	117,60 €	184.58 €
Hypothèse 1 : + 5%	70,32 €	123,48 €	193,80 €
Hypothèse 2 : + 2,2%	68,44 €	120,18 €	188,62 €

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20261102-57_2026-DE

Monsieur le maire propose de retenir l'hypothèse 1, soit une augmentation de 5% des 2 parts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'issue d'un vote à main levée :

Abstention	:	**0**
Contre	:	**3** (Gaëlle COÏC, Laurence PINAULT, Diane NAUT)
Pour	:	**12** (Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Hervé COLLET, Yann CADIO, Céline GAUTIER, Marie POURRET, Aurélie ZINGRAFF, Kevin JULIEN, Stéphane PRUNAULT, Maxime DERBIER, Laura DROMEL, Guirec FLOC'H)

- **APPROUVE** le principe d'augmentation de 5% des parts variable et fixe de la redevance assainissement, à compter du 1er janvier 2027.

Fait à La Baussaine, le 2 novembre 2026.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Jérémy LOISEL

MAIRIE DE LA BAUSSAINE
RF
35150